Envoyé en préfecture le 14/04/2022
Reçu en préfecture le 14/04/2022
Affiché le
ID : 064-246400337-20220407-D2022_43-DE

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n°2022-43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 7 avril 2022)

Date de convocation : 21 mars 2022
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 21
Nombre de délégués votants : 31

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 7 avril 2022 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mmes MOURTEROT, LAHOURATATE, GANTCH, BARRAQUE, POUEYMIROU-BOUCHET et M. AUSSANT, CASAUBON, BEROT-LARTIGUE, DESSEIN, REGNIER, PARIS, BONNEMASON, MARTIN, CARRERE, LOUSTAU, CASADEBAIG, MONGAUGE, LABERNADIE, LEGLISE et SANZ.

Délégué suppléant : M. PINOUT

Absents ou excusés : Mmes BERGES, CANDAU, CASSOU, BLANCHET, MOULAT, TOULOU et M. ESQUER, BARBAN, VISSE, SASSOUBRE, CARREY, GABASTON, GARROCQ.

Pouvoirs :
Mme CANDAU à Mme LAHOURATATE
M. ESQUER à M. BEROT-LARTIGUE
M. SASSOUBRE à M. BONNEMASON
Mme CASSOU à M. CASADEBAIG
M. GABASTON à M. MARTIN
Mme BERGES à M. CASAUBON
M. VISSE à M. CARRERE
M. CARREY à M. MARTIN
Mme BLANCHET à M. MONGAUGE
Mme MOULAT à M. CASAUBON

Secrétaire de séance : Mme BARRAQUE

OBJET : FINANCES - BUDGET AUTONOME MSP (M14 soumis au FCTVA) – BUDGET PRIMITIF 2022

Vu le projet de budget autonome MSP pour l'exercice 2022 transmis et joint à la présente délibération,
Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le budget primitif 2022.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE que la durée d'amortissement sera de 30 ans,

DECIDE d'adopter le budget primitif 2022 de la MSP, budget annexe de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

	Prévisions
Investissement	
Dépenses	**2 157 912 €**
Recettes	**2 157 912 €**
Fonctionnement	
Dépenses	**114 402 €**
Recettes	**114 402 €**

Communauté de communes 64260 ARUDY

Le Président

Jean-Paul CASAUBON